#### **PROGRAMME**

### 1er jour :

- Arrêté du 18 juin 1991 modifié : Évolutions de l'arrêté
- Identification: Méthodologie en cas de données absentes ou illisibles sur le CI Rappeler que les centres VL ne doivent pas contrôler des véhicules N2 (cas des véhicules bénéficiant de dérogation au niveau du PTAC)

  Application des défaillances 0.2.1.c.1. et 0.4.1.c.2. (présentation d'exemples avec photos du véhicule et du document d'identification, TD)
- Freinage : Évolutions de l'IT VL F1 Contrôle des flexibles, du liquide de frein, manipulations à réaliser pour le contrôle visuel des composants du système de freinage ; TD
- Châssis et accessoires du châssis : Contrôle des protections latérales et dispositifs anti-encastrement arrière (6.1.4) ; Contrôle des autres équipements et aménagements intérieurs et extérieurs (6.2.9)
- ECall : Rappel de la méthodologie de contrôle, notamment des véhicules concernés

Échange autour des retours d'expérience des participants

- Nuisances: Évolutions de l'IT VL F8
   Contrôle de l'OBD (rappel qu'il est à contrôler dans tous les cas pour un véhicule concerné lors du CTP)
   Méthodologie de contrôle de l'opacité
- **OBFCM**: Traiter des informations à transmettre aux usagers Échange autour des retours d'expérience des participants
- ABS et ESP: Présenter la technologie et les composants, préciser notamment des composants qui peuvent être communs Méthodologie de contrôle (présenter des photos) + TD

## 2<sup>nd</sup> jour:

- Articulations caoutchouc : Technologie des articulations caoutchouc, localisation sur un véhicule ; Méthodologie de contrôle -TD avec présentation de photos
- Matériels de contrôle : Traiter des exigences d'entretien et de maintenance des matériels, présenter des exemples des documents de suivi
- Méthodologie de contrôle visuel: Rappeler la méthodologie de « contrôle visuel, y compris par manipulation » avec vidéos ou en pratique Présenter des exemples dans l'habitacle et autour du véhicule (notamment plaque d'immatriculation, vitrages, ouvrants, sièges, commandes de conduite)
- Véhicules présentant des spécificités techniques : Contrôle des véhicules nécessitant des méthodologies spécifiques préalables au contrôle, où trouver les informations nécessaires (présentation de photos ou vidéos ou en pratique)
- Compteurs d'exception : Présenter les nouveaux compteurs applicables Traiter sous forme de TD les compteurs 3020 et 0862 : application d'une méthode complète et renseignement d'une fiche d'écart avec recherche des causes, actions curatives, actions correctives, suivi de l'efficacité des actions et clôture de l'incident

#### Examen:

• Contrôle des connaissances théoriques (Évaluation)

#### **MOYENS PEDAGOGIQUES**

Formation à distance d'une durée de 4 heures :

• Leçons, questionnaires et mises en situation

Formation en salle ou en Classe Virtuelle :

 Alternance de leçons, d'exercices de recherche documentaire, d'interprétation de défaillances et de mises en situations

#### OBJECTIFS

Apporter les compétences, comme prévu aux annexes IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié, de la réglementation en vigueur, aux contrôleurs techniques automobile suivant les éléments figurants dans le référentiel émis par le ministre chargé des transports pour l'année 2024

#### PUBLIC

Contrôleur technique automobile

### **PREREQUIS**

Être contrôleur technique automobile

#### **DUREE DE LA FORMATION**

4 heures en e-learning 2 Jours (16 heures) en salle ou Classe Virtuelle

#### **LIEUX DE LA FORMATION**

Massy

Saint Laurent de Mure

Portet sur Garonne

Yvrac

Cesson Sévigné

Wambrechies

+ 43 autres sites

Lieu exacte de la formation choisi par le candidat précisé sur la convention simplifiée de formation.

#### **PLANNING**

Prendre contact avec l'organisme de formation

# NATURE DE LA FORMATION

Adaptation et développement des compétences

### **SANCTION DE LA FORMATION**

Attestation de fin de formation

#### TARIF

Voir le bulletin d'inscription et/ou le devis

#### CONTACTS

Tél: 01 30 69 52 52 Choix 5 puis Maintien de Qualification

formation@dekra.com



### **OBJECTIF DE LA FORMATION**

Apporter les compétences, comme prévu aux annexes IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié, de la réglementation en vigueur, aux contrôleurs techniques automobile suivant les éléments figurants dans le référentiel émis par le ministre chargé des transports pour l'année 2024

# **PUBLIC VISÉ**

Contrôleur technique automobile véhicules légers

# **PRÉREQUIS**

Être contrôleur technique automobile VL

# **DURÉE DE LA FORMATION**

4 heures en e-learning

2 jours (16 heures) en salle de formation ou classe virtuelle

### LIEUX DE LA FORMATION

Présence sur 5 sites en France :

- Massy (91)
- Saint Laurent de Mure (69)

- 1 + 43 autres sites

### **PROGRAMMATION**

Veuillez nous contacter pour les prochaines dates

### NATURE DE LA FORMATION

Maintien de qualification obligatoire, adaptation et développement des compétences

### VALIDATION VISÉE

Attestation de fin de formation

# TARIF ET INSCRIPTION

Nous contacter

### **CONTACT**

Tél. : 01 30 69 52 52  $\rightarrow$  choix 5 puis Maintien de Qualification formation@dekra.com

# DEKRA Services France Formation CT DEKRA CAMPUS

Agrément 11.92.21015.92 Centre d'affaires La Boursidière - Bât. H Rue de la Boursidière 92350 Le Plessis Robinson – 01 30 69 52 52 Choix 5





